AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C2163
FR0010208165-FS0882

28 décembre 2015

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

SAFT GROUPE S.A.

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 23 décembre 2015, la société anonyme Saft Groupe (12 rue Sadi Carnot, 93170 Bagnolet) a déclaré avoir franchi en hausse, le 23 décembre 2015, le seuil de 5% de son capital et détenir 1 423 727 de ses propres actions, soit 5,13% de son capital[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions SAFT GROUPE S.A. hors et sur le marché dans le cadre d'un programme de rachat d'actions[2].

[1] Sur la base d'un capital composé de 27 772 092 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[2] Cf. communiqué de la société en date du 23 novembre 2015.